



Info rapide CPN : une lueur d'espoir

La Commission paritaire nationale (CPN) s'est tenue hier 29 mars.

1. La question des salaires était évidemment le sujet central.

Le président de CCI France a refusé l'augmentation de la valeur du point mais **il s'est engagé à ouvrir une négociation sur l'évolution des rémunérations** de l'ensemble des salariés de droit privé et agents public du réseau (la mobilisation, à l'initiative de l'intersyndicale, commence à produire ses fruits) : *les premiers échanges auront lieu en avril et une négociation s'ouvrira immédiatement après les élections de juin* (qui auront permis de mesurer la représentativité syndicale dans le réseau consulaire, et par conséquent de déterminer quels syndicats pourront négocier et signer des accords avec Cci France)

Nous avons pris acte de cet engagement et avons souligné l'absolue nécessité de parvenir rapidement à un résultat positif.

Voulant tirer avantage d'une décision immédiate, quelle qu'elle soit, la CFDT a préféré réclamer une prime ! Ce qui a donné à l'employeur le plaisir de lui rappeler que *les salariés du réseau consulaire attendaient une augmentation de salaire, pas une prime...*

Sans commentaire !

2. L'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

Nous avons demandé sa revalorisation, à l'instar des décisions prises annuellement pour les fonctionnaires.

Cci France a maintenu sa position de refus.

3. Les indemnités de télétravail en cas de télétravail exceptionnel (hors avenant)

CCI France a pris acte des décisions de justice – que nous lui avons opposées - qui ont jugé discriminatoire de réserver les indemnités de télétravail à ceux qui bénéficiaient d'un avenant, alors que l'employeur avait décidé de généraliser le télétravail.

Le Président de CCI France s'est engagé à faire des préconisations aux Présidents des CCI de région afin que ces derniers ne fassent plus de distinction entre le télétravail contractuel et le télétravail occasionnel pour le versement de la prime forfaitaire mensuelle prévue par l'accord national relatif au télétravail

Contacts

cfecgc@cci-paris-idf.fr

-

cgt@cci-paris-idf.fr

-

unsa@cci-paris-idf.fr